



Désaccord Annuel Obligatoire

Petits pas par rapport à l'an dernier

Tel : 01 55 95 13.34
Fax : 01 55 95 20 26
Port : 06 76.69.45.72
Site : www.tdf.snt-cgc.org

Paris, le 08 février 2018

La dernière rencontre autour de la NAO a eu lieu ce jour entre la direction et les organisations syndicales. Malheureusement, les dernières propositions de la direction restent faibles par rapport aux attentes de l'ensemble des salariés de l'entreprise.

En termes d'augmentations salariales, la direction est généreusement montée jusqu'à **une enveloppe de 1,8%, couvrant à la fois les augmentations individuelles et les évolutions professionnelles**. Ces augmentations seront versées sur la paye de mars et seront rétroactives au 1^{er} janvier 2018. On n'était pas loin des 2% demandés par la CFE-CGC.

Concrètement, il ne faudra donc pas s'attendre à des augmentations très supérieures à 1,5%. Pour un salaire brut de 3000€, une augmentation de 1,5% représente une somme nette de l'ordre de 33€.

Par ailleurs, la direction ajoute **un budget spécifique de 150 000€** brut pour traiter les rééquilibrages de salaires en catégorie **C à F**. **60 000€ serviront** à réduire les éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes **et les 90 000€ restants serviront aux dépositionnements** ainsi qu'à des augmentations spécifiques pour certains « juniors ». La CFE-CGC a donc été entendue sur cette enveloppe.

Revalorisation de la prime de formateur interne : cette prime à destination des salariés de TDF qui réalisent des formations pour leurs collègues, passerait de 30€ à **40€** par demi-journée de formation.

Revalorisation des frais de mission France : passage du plafond de découcher de 105 à **110€**, soit une enveloppe globale journalière de 160€.

*La CFE-CGC a été partiellement entendue sur le fait que l'enveloppe était trop juste sur les grandes agglomérations. Nous demandons un plafond de découcher à **115€**.*

Mesures périphériques prises par la direction :

- Tickets restaurant : part patronale de 5.38 à **5.43€**, part salarié de 3.57 à **3.62€** soit une valeur totale de **9,05€** par Ticket (le légal)
- Alignement de la prime d'absence de cantine à **5.43€**. **Nous avons été entendus**

Revalorisation de la participation aux RIE

- Cesson la Tour : de 4,95€ à 5,40€
- Metz : de 5€ à 5,40€

La CFE-CGC a été partiellement entendue sur les revalorisations des RIE où nous demandions un alignement à hauteur de la participation des Tickets Restaurant et de la prime cantine. Il manquait donc 3 centimes... dommage !

Revalorisation des primes de montées aux pylônes

Montée au pylône < 80 mètres : de 9€ à 10€

Montée au pylône entre 80 et 199 mètres : de 12€ à 14€

Montée au pylône > 200 mètres : de 16€ à 18€

La direction a pris en compte notre demande de la 1ere réunion de NAO.

Par ailleurs, aucune prise en compte de nos demandes, sur la revalorisation des astreintes et des primes de grands déplacements France (renvoyées à la future négociation sur le Temps de Travail)

Au final, la CFE-CGC considère que la direction est un peu éloignée du compte au regard des espoirs générés par les discours optimistes et volontaristes du président lors des vœux. En conséquence, nous ne pouvons que mettre en évidence notre désaccord. Espérons que les prochaines années verront des augmentations salariales corrélées à la croissance du chiffre d'affaires telle que prévue dans les orientations stratégiques.



Donnez-nous les moyens de vous défendre